

NOTE D'ALERTE
du COMITE GUILLAUME TELL du 25.02.08

Destinataires : - Michel BATONNEAU, FFTir
- Georges DURAND, FFTir
- Philippe CROCHARD, FFTir
- Charles-Henri de PONCHALON, FNC
- Claude BUSSY, FNC
- Françoise PESCHADOUR, FNC
- Eric BONDOUX, ANTAC
- Dominique BILLOT, SNAFAM
- Yves GOLLETTY, CSNAP

Objet : Une nouvelle menace européenne suivie d'une victoire française

1) L'alerte de la FACE

Le 15 février, la FACE nous a adressé un e.mail « d'alerte extrême » concernant la traduction du texte amendé de la Directive « armes » qui allait engendrer une interprétation très restrictive concernant la possibilité de chasser seul pour une personne de moins de 18 ans. Cela représentait pour la législation française, une restriction considérable uniquement provoquée par une traduction en anglais qui nous aurait été défavorable.

Vous trouverez ci-joint l'e.mail adressé par la FACE à la FNC et au Comité Guillaume Tell le vendredi 15 février en fin d'après-midi.

« Chers collègues,

Hier soir, nous avons reçu un document interne du Parlement européen (PE) et du Conseil, en anglais, incorporant quelques modifications introduites par les juristes-linguistes de ces deux institutions au texte amendé de la Directive « Armes à feu » de 1991. Le texte anglais servira de référence pour les traductions dans les autres langues, y compris bien entendu le français.

Nous sommes très inquiets au sujet d'un changement non linguistique qui a été introduit dans ce texte et qui, en fait, altère le contenu de l'accord trouvé entre le PE et le Conseil et adopté par le PE le 29 novembre 2007.

Notre principale crainte se rapporte aux juristes-linguistes du PE et du Conseil ayant consenti à un changement fondamental concernant l'âge limite prévu à l'article 5 de la Directive de 1991, remplaçant notamment le terme « ou » par le terme « et ». En faisant cela, les conditions énumérées dans cet article pour l'utilisation d'armes à feu par des personnes n'ayant pas 18 ans ne sont plus alternatives, mais cumulatives. Voici les changements introduits :

"Article 5

Without prejudice to Article 3, Member States shall permit the acquisition and possession of firearms only by persons who have good cause and who:

(a) are at least 18 years of age, except in relation to the acquisition, other than through purchase, and possession of firearms for hunting and target shooting, provided that in that case persons of less than 18 years of age have parental permission ~~or~~ and are under parental guidance ~~or~~ are under the guidance of an adult with a valid firearms or hunting license, or are within a licensed or otherwise approved training centre; (...)"

Ces changements, si acceptés, auront des conséquences importantes dans certains Etats membres où, à présent, des mineurs remplissant une des conditions énumérées dans cet article, notamment l'autorisation parentale, peuvent utiliser une arme à feu pour la chasse. L'obligation d'avoir aussi l'orientation ou « *guidance* » d'un parent ou d'un adulte titulaire d'un permis pourrait empêcher une personne de moins de 18 ans de chasser seule.

Nous venons de contacter la Commission européenne ainsi que le *Rapporteur* et les *Rapporteurs fictifs* au PE (et nous en informons maintenant Mme MATHIEU, dont le soutien est assuré) afin que ce changement fondamental ne soit pas incorporé dans le texte final. Nous vous prions de réagir aussi vite que possible auprès des autorités françaises, qui se réuniront ce mardi 19 février au Conseil avec des représentants d'autres Etats membres. »

Manuel ESPARRAGO

FACE

2)) La réaction immédiate du Comité et de la FNC

Nous avons alerté dans l'instant par téléphone puis par e.mail nos principaux correspondants dans les Cabinets ministériels et dans l'administration afin d'avoir une réaction rapide comme cela nous était demandé par la FACE avant le mardi 19 février 2008.

Vous trouverez ci-joint un modèle de l'e.mail que nous avons adressé lundi en alerte générale à Matignon et dans les autres Cabinets ministériels.

« Gaëlle,

Tu trouveras ci-joint un e.mail qui vient de nous parvenir de notre organisation européenne à propos de la traduction des articles de la modification de la Directive « armes à feu ».

J'attire ton attention sur les conséquences que pourrait avoir une traduction restrictive en ce qui concerne l'âge pour l'achat et l'utilisation d'une arme de chasse notamment dans notre pays.

Cela concerne plusieurs dizaines de milliers de personnes chaque année et nous avons un engagement du président de la République sur ce point particulier.

Merci de faire le nécessaire dans les négociations qui ont lieu dès demain au Conseil.

Cordialement. »

Thierry Coste

Secrétaire Général du Comité Guillaume Tell

Si nos contacts au ministère de l'Écologie n'ont pas été très réactifs, nous avons par contre bénéficié d'une attention toute particulière des services du ministère de l'Intérieur, de l'Élysée et surtout de Matignon.

La diplomatie française a été mobilisée et en particulier le secrétariat général pour les affaires européennes qui était autour de la table des négociations européennes pour la traduction.

Marc André Ganibenq du ministère de l'Intérieur avec qui nous travaillons souvent et que nous venons de rencontrer a été très réactif.

Dans le même temps, nous avons pu apprécier l'efficacité de la nouvelle conseillère agricole et chasse du Premier ministre, Gaëlle Regnard qui a été sur le dos du secrétariat général pendant toute la négociation de façon à obtenir le soutien d'autres Etats membres. C'est ce qui est arrivé avec le soutien des Anglais, des Autrichiens et des Italiens.

Le parcours de Gaëlle Regnard dans les arcanes européennes est pour nous d'une très grande utilité et nous venons d'en profiter.

Bien sûr l'Élysée était informé et a soutenu toute l'initiative conduite par Matignon.

Le résultat est sans appel, car nous avons pu obtenir une traduction qui ne remet pas en cause notre modèle français.

Vous trouverez ci-joint la dernière note de la FACE qui confirme notre victoire et « apparemment, la bonne intervention de la France ».

« Chers collègues,

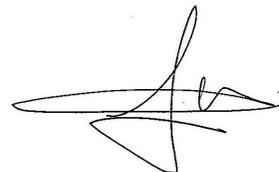
Nous venons d'être informés que la réunion d'hier au sein du Conseil s'est bien déroulée et que l'amendement concernant la limite d'âge pour l'utilisation d'armes à feu ne sera pas changée par les juristes-linguistes donc, heureusement le terme « or » (ou) ne sera remplacé par « and » (et). Apparemment, la France y a fait une bonne intervention... »

D'ici quelques jours, nous aurons peut-être droit à des félicitations en bonne et due forme pour notre capacité de réaction.

Comme vous avez pu le constater, l'urgence a été telle que nous n'avons pas eu le temps de prévenir les membres du Comité. Nous réparons cet oubli en vous annonçant la victoire en même temps que la bataille.



Patricia Barthillat



Thierry Coste